

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Marie-Thérèse Engelberts, Alexandra Rys, Christina Meissner, Bertrand Buchs, Vincent Maitre, Jean-Luc Forni, Delphine Bachmann, François Lance, Jean-Charles Lathion, Xavier Magnin, Jean-Marc Guinchard, Magali Orsini, François Lefort, Olivier Baud, Emilie Flamand-Lew, Delphine Klopfenstein Broggini, Sarah Klopmann, Guillaume Käser, Mathias Buschbeck, Jocelyne Haller, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, François Lance, Yves de Matteis, Jean-Charles Lathion, Jean-Charles Rielle, Xavier Magnin, Christian Frey, Nicole Valiquer Grecuccio, Salima Moyard, Marion Sobanek

Date de dépôt : 20 février 2018

Proposition de motion pour une meilleure protection des résidents LGBTQI en EMS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi » (art. 8, al. 1, Constitution fédérale, du 18 avril 1999) ;
- que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience » (art. 15, al. 2, constitution genevoise, du 14 octobre 2012) ;
- que le Conseil d'Etat a adopté, le 13 septembre 2017, un règlement applicable au sein de l'administration cantonale « pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre » (REgal) (B 5 05.11) ;
- que l'homophobie n'est toujours pas reconnue comme un délit dans notre code pénal ;

- qu’il n’existe pas de statistiques officielles qui recensent les discriminations et agressions à caractère homophobe en Suisse ;
- que le personnel médico-social ne semble pas spécifiquement formé à la question LGBTQI en milieu institutionnel ;
- que les formations continues prévues pour le personnel médico-social ne semblent pas particulièrement attentives à cette nouvelle réalité en milieu institutionnel ;
- que bon nombre de personnes LGBTQI redoutent d’entrer en EMS de peur d’être discriminées, voire maltraitées psychologiquement, physiquement ou sexuellement, du fait de leur orientation sexuelle ;
- que le nombre de personnes LGBTQI ayant plus de 65 ans s’élève à plus de 140 000 en Suisse ;
- que le nombre de potentiels futurs résidents LGBTQI à Genève s’élèvera aux environs de 4000 à 8000 ces dix prochaines années,

invite le Conseil d’Etat

à encourager auprès du milieu médico-social la création d’une formation continue à destination du personnel concerné afin que celui-ci soit plus précisément formé et sensibilisé à la réalité LGBTQI dans nos EMS et à ses implications pratiques sur le terrain.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La population homosexuelle suisse est estimée à 10% parmi lesquels on retrouve plus de 140 000 personnes LGBTQI de plus de 65 ans.

Nous assistons depuis quelque temps déjà à l'entrée dans le 3^e âge de la première génération du baby-boom, celle du *coming out*, qui s'est battue pour ses droits, notamment celui de vivre librement son identité sexuelle.

Se pose alors la question des personnes LGBTQI proches de la retraite, ou déjà retraitées, de leur entrée en EMS.

Parmi les solutions proposées, l'association zurichoise « QueerAltern » s'est donné pour mission de mettre en place un EMS spécifiquement réservé aux LGBTQI et résidents tolérants, à l'exemple de la maison de la diversité à Berlin (*Haus der Vielfalt*) et de plusieurs autres EMS ou maisons de soins LGBTQI comme en Belgique, en Espagne, au Canada ou encore aux Etats-Unis.

Sans surprise, l'objectif de ces espaces de vie est évident : permettre à chacun de continuer à vivre librement sa sexualité, sans avoir à se cacher ni à se justifier, échapper aux établissements largement « hétéronormés », où le risque d'isolement et d'exclusion de la part des proches, des soignants ou des autres résidents est réel.

Aussi bienveillante soit-elle, cette solution reste une solution de repli.

C'est pourquoi, cette proposition de motion se veut une alternative positive aux risques volontaires ou non d'isolement en invitant le Conseil d'Etat « à encourager auprès du milieu médico-social la création d'une formation continue à destination du personnel concerné afin que celui-ci soit plus précisément formé et sensibilisé à la réalité LGBTQI dans nos EMS et à ses implications pratiques sur le terrain ».

L'objectif est de privilégier le bien-être des résidents LGBTQI en formant le personnel aux besoins spécifiques de la communauté, afin d'enrayer les risques de discrimination et d'exclusion.

Face à la réticence de certains seniors LGBTQI d'être ouvertement *out* en EMS par pudeur, par peur du rejet ou des discriminations, une prise de conscience nous apparaît urgente pour sensibiliser le personnel soignant à la question de la fin de vie pour les personnes LGBTQI afin qu'elles aient droit

aux mêmes égards, à la même considération et au même respect que n'importe quel autre résident.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions du soutien que vous voudrez bien porter à cette proposition de motion.